

SÉANCE ordinaire

Le 16 août 2021

PROCÈS-VERBAL DE CONSTAT D'ABSENCE DE QUORUM session régulière du Conseil le 16 août 2021 à 19 h, en la salle du conseil située au 35, rue Commerciale Ouest.

SONT PRÉSENTS Madame Louise Langlois, maire, et messieurs les conseillers Denis Pelchat et Richard Duguay.

EST ÉGALEMENT PRÉSENT Monsieur Roch Giroux, directeur général et greffier.

SONT ABSENTS Madame la conseillère Meggie Ritchie et messieurs les conseillers Bruno-Pierre Godbout, Donald Vachon et Gaétan Daraîche.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE - VÉRIFICATION DU QUORUM

Il y a constatation d'absence de quorum requis pour la tenue de la séance de délibérations du conseil municipal.

Selon l'article 327 de la Loi sur les cités et villes, deux membres du conseil, à défaut de quorum, peuvent ajourner une séance à une date ultérieure, trente minutes après constatation du défaut de quorum.

À 19 h 31, messieurs les conseillers Denis Pelchat et Richard Duguay, mentionnent le défaut de quorum et qu'en conséquence, la séance ne pouvait se tenir. Madame Langlois corrobore.

Les membres présents conviennent que la séance régulière soit reportée au mercredi 18 août 2021, à 19 h 00, et qu'elle se tiendrait en la salle du conseil située au 35, rue Commerciale Ouest.

L'avis de convocation sera acheminé aux membres du conseil qui sont absents, comme prescrit par la Loi.

LEVÉE DE LA RENCONTRE

La rencontre est levée à 19 h 31.

VILLE DE CHANDLER

Louise Langlois
Maire

Roch Giroux
Directeur général et greffier